Monsieur Michael Levitt, député Président Comité permanent des affaires extérieures et du développement international Chambre des communes Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le Député,

Je suis heureuse de répondre au nom du gouvernement du Canada au Rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, intitulé : Appel à l'action : Éliminer toutes les formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, déposé le 15 octobre 2018.

Ce rapport porte sur la lutte contre le travail des enfants et son élimination dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier celles qui entrent au Canada. Ce rapport évoque également les pires formes de travail des enfants, préconisant l'élimination du travail forcé, de la traite des personnes et des pratiques assimilables à l'esclavage dans ses diverses formes infâmes.

En plus de constituer une atteinte à la dignité humaine, le travail forcé et le travail des enfants sont symptomatiques d'un dysfonctionnement économique et social. Bien que la protection des droits des enfants se soit considérablement améliorée ces 25 dernières années, le travail des enfants continue néanmoins de priver des millions d'enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité. Les efforts en vue d'éliminer le travail des enfants se butent à des défis persistants en raison de la pauvreté chronique et de la concentration du travail des enfants dans l'économie parallèle.

Aujourd'hui, je profite de l'occasion pour présenter la Réponse du gouvernement du Canada au rapport important et novateur du comité. Le gouvernement intervient dans ce dossier en adoptant une série de politiques et de programmes. Il a procédé à une analyse exhaustive des conclusions du rapport du comité et cherchera à atteindre les buts qu'il a cernés. Le gouvernement accueille le rapport comme un nouvel élan vers une collaboration plus globale dans tout le gouvernement fédéral et en partenariat avec les parties prenantes canadiennes et étrangères pour aborder le problème de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

.../2

L'inégalité entre les genres et la pauvreté sont les causes premières et les vecteurs du travail des enfants et du travail forcé et les effets de cette violation ou abus des droits de la personne ont des conséquences différenciées pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons. Le gouvernement est fier de se proclamer féministe. Les droits des femmes et des filles constituent des droits de la personne et ces droits sont au centre de notre politique étrangère. La Politique d'aide internationale féministe du Canada a placé le renforcement du pouvoir des femmes et l'égalité des genres au cœur même de notre travail pour éliminer la pauvreté. Dans le cadre de cette politique, nous nous affairons à assurer la promotion et la protection des droits de la personne, à soutenir l'égalité des genres et à recentrer notre appui sur les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables de sorte que nous pouvons mettre un terme aux pratiques d'exploitation que sont le travail forcé et le travail des enfants. Nos investissements dans le développement de systèmes d'éducation et de protection de l'enfance de qualité et tenant compte du genre sont cruciaux pour nous assurer que les enfants évoluent dans un environnement protecteur et un climat propice à leur épanouissement afin qu'ils puissent s'instruire et réaliser leur plein potentiel. Le gouvernement reconnaît l'importance de travailler de manière globale pour examiner les causes profondes complexes qui sont à l'origine du travail des enfants et du travail forcé. Les moyens pour y arriver sont multiples et comprennent l'appui au renforcement du pouvoir économique des femmes; l'amélioration de la sensibilisation et de la surveillance des entreprises; la promotion de la transparence de la conduite responsable des entreprises et de la diversité des fournisseurs dans les chaînes de valeur; et la coordination des mesures en faveur de la paix et de la sécurité. Ces movens ouvrent tous la voie à une réduction efficace de la pauvreté. Ces moyens comprennent également la promotion des droits de la personne, le renforcement des organes d'application de la loi et des systèmes de justice ainsi que des capacités d'investigation, et l'échange d'informations sur le travail des enfants et le travail forcé avec des partenaires internationaux.

Ces efforts visant à mettre fin au travail des enfants doivent être accompagnés, dans l'intervalle, d'approches qui favorisent l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les chaînes d'approvisionnement des entreprises canadiennes. Nous prenons des mesures pour ce faire. Nous sommes solidaires avec d'autres pays sur la scène mondiale pour concrétiser cette priorité et nous nous efforçons au niveau fédéral d'aborder ce problème en négociant des accords commerciaux inclusifs et globaux, en révisant nos politiques d'approvisionnement et en renforçant les capacités des entreprises canadiennes à mettre en œuvre les outils et lignes directrices sur les pratiques commerciales responsables. Nous tirons des leçons des expériences et des pratiques d'autres administrations de sorte que nous puissions prendre les mesures appropriées au Canada pour intensifier ces efforts.

En résumé, le gouvernement du Canada se servira de ses plateformes, réseaux et outils multilatéraux et bilatéraux existants pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement auxquelles le Canada est associé. Nous saisirons également les occasions en faveur du plaidoyer et de programmation afin de contribuer aux efforts mondiaux pour aborder ce problème dans la mesure du possible, et entamerons un processus de consultation en 2019 sur une éventuelle législation sur les chaînes d'approvisionnement.

Le gouvernement du Canada profite de cette occasion pour remercier les membres du comité pour leur travail de préparation de ce rapport et salue leur intérêt soutenu au sujet de l'engagement du Canada dans cette cause louable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée

c.c. L'honorable Patty Hajdu, C.P. députée Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Pièces jointes

Réponse complète du gouvernement du Canada au 19^e rapport du Comité permanent sur les affaires étrangères et le développement international, intitulé : Appel à l'action : Éliminer toutes les formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a lu attentivement le rapport du comité permanent des affaires étrangères et du développement international et remercie ses membres de lui avoir donné l'occasion de participer aux audiences en amont du dépôt de ce rapport. Le gouvernement se félicite que le comité et son Sous-comité des droits internationaux de la personne ont accordé une grande attention à cet important problème. Il tient également à remercier les témoins pour leur témoignage d'expert qui a permis de mieux rendre compte des difficultés et des possibilités en vue d'éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Le Sous-comité des droits internationaux de la personne du comité a examiné les effets du travail des enfants sur les enfants et la société et a formulé des recommandations à l'intention du gouvernement du Canada qui ouvriraient la voie à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le rapport du comité, déposé le 15 octobre 2018, a formulé sept recommandations générales quant aux façons dont le gouvernement fédéral peut contribuer à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé en adoptant une approche pangouvernementale qui comprend le recours à l'aide internationale pour appuyer les efforts visant à mettre un terme au travail des enfants, y compris à ses causes premières et à ses vecteurs, et en appuyant l'éducation, l'amélioration des compétences et l'accès à la justice; et en luttant contre le travail des enfants dans le cadre de négociations sur le libre-échange et des politiques d'approvisionnement; en faisant la promotion de pratiques commerciales responsables; et en élaborant des initiatives législatives et politiques plus énergiques.

La communauté internationale a été active par rapport à ce problème. La cible 8.7 des objectifs de développement durable appelle les États membres à prendre des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des personnes, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. Le travail des enfants viole les droits des enfants; les prive de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuit à leur développement physique et mental. La lutte contre le travail des enfants est une priorité de longue date de la communauté internationale. Celle-ci comprend l'élimination des pires formes de travail des enfants comme priorité d'urgence. Le Canada invite tous les États à ratifier et à appliquer la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la Convention de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum et la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants.

Le Canada est un défenseur de longue date des droits des enfants. Le Canada prend déjà des mesures pour mettre fin au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en collaborant avec plusieurs agences et ministères fédéraux. Il participe à des initiatives de lutte contre cette pratique et ses causes premières dans des pays en développement en dialoguant avec d'autres gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes en vue de concrétiser des initiatives nationales et internationales. Le gouvernement étudie aussi des options

pour améliorer les mesures visant à mettre fin au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. La Politique d'aide internationale féministe du Canada et son approche inclusive au commerce renforcent les efforts sur le plan national du gouvernement du Canada visant à promouvoir la conduite responsable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement, notamment dans les politiques en matière de marchés publics.

Sur la scène internationale, le Canada a récemment pris de nombreux engagements à collaborer avec d'autres pays pour s'attaquer à ce problème sans tarder. Par exemple, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2017, le Canada a adhéré à l'« Appel à l'action pour mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains » non juridiquement contraignant dirigé par le Royaume-Uni et qui comprend des engagements à éliminer de nos économies (officielles et parallèles) le travail forcé, la traite des personnes et les pires formes de travail des enfants en élaborant au besoin des cadres réglementaires ou stratégiques et en collaborant avec les entreprises pour éliminer ces pratiques dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le Canada a également pris l'engagement de lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans le contexte des chaînes d'approvisionnement mondiales et des dispositions des accords commerciaux relatives au travail à la IV^e Conférence mondiale sur le travail des enfants à Buenos Aires en novembre 2017.

Tout récemment, dans le cadre de la présidence du Groupe des sept (G7) assurée par le Canada, notre pays a été l'hôte d'une réunion des ministres de la Sécurité du G7 durant laquelle les ministres ont pris plusieurs engagements en ce qui a trait à la lutte contre la traite de personnes. Parmi ces engagements, citons la collaboration avec le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes pour éliminer dans les économies du G7 la traite des personnes, le travail forcé, le travail des enfants et toutes les formes d'esclavage, y compris l'esclavage moderne. Pour y parvenir, on élaborera au besoin des cadres législatifs, réglementaires ou politiques et on renforcera les pratiques d'approvisionnement pour éliminer des chaînes d'approvisionnement mondiales la traite des personnes, le travail forcé, le travail des enfants et l'esclavage en s'efforçant d'instaurer une culture de sensibilisation des consommateurs. Par ailleurs, les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 ont approuvé en septembre 2018 la Stratégie du G20 visant à éliminer le travail des enfants, le travail forcé, la traite des personnes et l'esclavage moderne dans le monde du travail.

Le gouvernement du Canada souscrit aux recommandations du rapport du comité dans leurs grandes lignes. Il propose d'en tenir compte dans ses politiques, efforts de sensibilisation et programmes menés par plusieurs ministères. Cette réponse présente un aperçu global des outils de politiques, de sensibilisation et de programmes du gouvernement, tant au pays qu'à l'étranger, qui contribuent à éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. La réponse du gouvernement reconnaît également l'importance de travailler en partenariat avec les organismes multilatéraux, l'industrie, la société civile, les pays en développement et les autres gouvernements pour éliminer toutes les formes de travail des enfants. Au niveau canadien, la réponse prend note de l'importance de collaborer avec les entreprises, la société civile ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux et il entamera des consultations en 2019 sur une éventuelle législation. Le gouvernement reconnaît le travail effectué dans d'autres administrations au moyen de réformes législatives et étudie activement leur efficacité et leur faisabilité pour les contextes canadiens.

Recommandation 1 – Accorder la priorité à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans le cadre de l'aide internationale accordée par le Canada

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada est généralement en accord avec cette recommandation.

La Politique d'aide internationale féministe du Canada place les femmes et les filles au cœur de ses efforts parce que nous croyons que la promotion de l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles est la façon la plus efficace d'éliminer la pauvreté, d'assurer une paix durable et de réaliser un développement durable. La Politique décrit un cadre intégré et globalisant pour les programmes et a pour objet de faire reculer la pauvreté et de promouvoir l'égalité des genres. Même si le travail des enfants n'est pas ciblé explicitement dans la politique, celle-ci préconise une approche fondée sur les droits de la personne. Ce cadre permet au gouvernement de tenir compte de la recommandation en appuyant des programmes qui font progresser les droits de tous les enfants, tels que les programmes visant à mettre fin au travail des enfants, y compris les pires formes de travail des enfants, et en abordant leurs causes premières et leurs vecteurs. L'approche à la lutte contre le travail des enfants comporte trois volets : 1) investir dans des initiatives autonomes qui visent à empêcher l'exploitation des enfants par le travail et à en protéger les enfants; 2) renforcer l'éducation qui prend en compte les questions de genre ainsi que les systèmes de protection de l'enfance; 3) soutenir les activités visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité des personnes, des familles et des collectivités dans les pays en développement, notamment par le renforcement du pouvoir économique des femmes; l'appui aux microentreprises et aux PME; le renforcement de la résilience aux changements climatiques; et le soutien d'initiatives de protection sociale et de travail décent pour tous.

S'inscrivant dans la continuité de l'approche fondée sur les droits de la personne, Affaires mondiales Canada élaborera des directives pour tenir compte des effets sur les droits des enfants dans ses programmes d'aide internationale, y compris l'intégration des droits des enfants et leur protection dans l'ensemble des programmes. Ceux-ci incluent les travaux ciblés sur le travail des enfants qui tiennent compte des régions où les progrès ont stagné et les principaux secteurs dont ceux de l'agriculture, du vêtement et de la gestion des ressources naturelles où les taux de travail des enfants sont particulièrement élevés. Ces directives s'aligneront sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et notamment la défense de leurs droits à la vie, leur survie et leur développement; la promotion de la participation des enfants; la prise en compte des intérêts bien compris de l'enfant et les stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence et de mauvais traitements.

Affaires mondiales Canada appuie plusieurs projets d'aide internationale et prend part à des initiatives politiques mondiales qui visent à éliminer le travail des enfants en s'attaquant à un éventail de problèmes dont ceux du travail domestique, de la traite d'enfants et de l'exploitation sexuelle, des droits du travail, de l'emploi des jeunes et des droits de l'enfant et de leur protection. Le Canada appuie le travail de l'OIT relativement à l'élimination progressive du travail des enfants dans le monde entier, en ayant l'élimination de ses pires formes comme priorité d'urgence. L'OIT s'efforce d'y parvenir en créant des programmes-pays qui favorisent la réforme des politiques; renforcent la capacité institutionnelle et mettent en œuvre des mesures concrètes pour mettre fin au travail des enfants. L'OIT mise aussi sur la sensibilisation et la

mobilisation destinées à changer les attitudes sociales et à encourager la ratification et la mise en œuvre efficace de ses conventions sur le travail des enfants. Le Canada collabore également à des initiatives multipartites qui agissent en faveur des droits de la personne et de la conduite responsable des entreprises. Cela notamment en soutenant et en aidant à diffuser des guides sur le devoir de diligence préparés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces documents ont pour objet, entre autres, d'identifier, de prévenir et d'agir contre le travail des enfants et le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement des secteurs des minéraux et du vêtement. Le Canada collabore également avec des organismes, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (WFP) pour agir en vue d'éliminer le travail des enfants dans les systèmes alimentaires.

Le recrutement forcé d'enfants soldats est défini dans la Convention de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants. Le Canada est un défenseur de longue date des droits des enfants victimes des conflits armés et il appuie les programmes axés sur la prévention du recrutement forcé et l'utilisation d'enfants soldats dans des conflits, et sur la démobilisation et la réhabilitation des anciens enfants soldats. Tout récemment, le Canada a coopéré avec des partenaires internationaux pour diriger l'élaboration des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (Principes de Vancouver). Il s'agit d'un ensemble d'engagements non contraignants visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats dans le contexte des opérations de maintien de la paix de l'ONU, que 68 États membres ont déjà approuvé. Des efforts sont en cours pour élaborer un guide de mise en œuvre.

La majeure partie des programmes d'aide internationale du Canada sont axés sur la lutte contre la pauvreté et l'inégalité des genres, qui constituent les causes premières et les vecteurs du travail des enfants et d'autres pratiques néfastes dont le mariage des enfants, précoce et forcé. Le Canada souhaite renforcer la capacité des États, des parents et des collectivités à créer des environnements protecteurs et stimulants pour les enfants, y compris en transformant les normes, valeurs et pratiques néfastes qui servent à appuyer ou à tolérer la violence faite aux enfants. Cette approche aux systèmes de protection de l'enfance est indispensable pour s'assurer que les enfants ne vivent pas de situations d'exploitation du travail et que leurs familles disposent d'alternatives viables et sûres. Le Canada a investi dans des projets de développement et d'aide humanitaire aux réfugiés et aux populations déplacées de force, ce qui contribue à mettre fin à certaines conditions qui favorisent leur exploitation économique. Ces projets ont soutenu des millions de femmes, d'hommes et d'enfants en leur offrant un travail décent et des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, un meilleur accès à du financement, à la formation professionnelle et aux soins de santé. Tout cela permet de protéger les enfants du travail des enfants.

Le gouvernement du Canada a pris de nombreux engagements pour s'assurer que les activités d'aide internationale sont conformes aux normes de défense des droits internationaux de la personne. Par exemple, la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* exige que tous les programmes d'Aide publique au développement (APD) soient conformes aux normes en matière de droits de la personne en s'assurant que pour tous les projets, une diligence raisonnable est appliquée pour éviter de porter atteinte aux droits de la personne dans le pays ou la collectivité. Pareillement, FinDev Canada, l'institution de financement du développement

(IFD) du Canada, est doté d'un code de conduite et de l'engageant à respecter les droits de la personne et qui citant spécifiquement le travail des enfants et le travail forcé comme motifs d'exclusion des entreprises à bénéficier du financement de FinDev Canada. Le Canada s'est joint à d'autres bailleurs de fonds pour adopter la tolérance zéro et prendre des mesures pour prévenir et répondre à l'exploitation et les abus sexuels dans le secteur de l'aide internationale, notamment en militant en faveur de la lutte contre ce problème à la Réunion des ministres du Développement du G7. Cette réunion a débouché sur la Déclaration de Whistler sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le domaine de l'aide internationale.

La Politique d'aide internationale féministe du Canada est appuyée par des cadres de résultats et des mesures qui fournissent déjà des mécanismes pour soutenir des programmes basés sur des preuves sur le travail des enfants et ses causes premières. Ces preuves comprennent des résultats et des indicateurs qui s'alignent sur les indicateurs de l'objectif de développement durable sur la prévention de la violence et les façons d'y répondre, surtout la violence sexuelle et basée sur le genre; le renforcement du pouvoir économique des femmes; la protection sociale; l'éducation et le perfectionnement des compétences; les droits de l'enfant; et l'accès à la justice. Par exemple, Affaires mondiales Canada recueille actuellement de ses programmes des données ventilées par âge et par sexe dans les domaines suivants :

- Nombre d'enfants qui terminent leurs études primaires et secondaires et nombre de diplômés issus de formations techniques et professionnelles régies par la demande;
- Pourcentage sur l'ensemble des entrepreneurs, microentreprises,PME et agriculteurs qui font partie de chaînes de valeur et marchés et/ou débouchés commerciaux responsables et le nombre de personnes qui ont accès à des programmes de protection sociale;
- Pourcentage des organismes ciblés qui représentent ou défendent les droits des femmes, des enfants, des groupes marginalisés ou des populations exposées; et
- Nombre de personnes qui ont un meilleur accès à des services de justice officiels ou non officiels tenant compte du genre.

Recommandation 2 – Améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants et les adultes

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada est en accord avec cette recommandation.

L'éducation est un catalyseur de l'amélioration de la dignité humaine et un moyen de réalisation de tous les autres droits. Comme le confirme le rapport, l'éducation et le développement des compétences peuvent jouer un rôle essentiel lorsque combinés à d'autres stratégies pour aider à éliminer le travail des enfants. L'éducation est un puissant outil d'émancipation des personnes, des familles et des nations ainsi qu'un portail à travers lequel les progrès économiques, politiques et sociaux ont lieu. L'éducation est le mécanisme qui sert à connaître et à exercer ses droits et à transformer les normes et comportements sociaux néfastes. L'éducation sert aussi à corriger les rapports de forces inégaux, à développer le sens critique, la tolérance et l'appréciation de la diversité, à assurer la paix et la sécurité, et à sensibiliser aux les changements climatiques et la viabilité de l'environnement. Or, malgré de réels progrès dans le monde en matière d'accès à l'éducation et de réduction du nombre d'enfants non scolarisés, des difficultés importantes demeurent quant à l'accès, à l'apprentissage, la qualité, l'équité, et la gouvernance et le financement, surtout en situation de crise, de précarité ou de conflit.

La Politique d'aide internationale féministe du Canada définit l'éducation comme élément essentiel de son champ d'action pour la dignité humaine. Il s'agit d'une approche féministe et fondée sur les droits de la personne à l'éducation et à la formation continue visant à améliorer les perspectives chez les groupes marginalisés. Les efforts du Canada sont conformes aux objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030, notamment l'ODD 4 (Éducation de qualité et formation continue pour tous); ODD 5 (Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles; et ODD 8 (Croissance économique soutenue, emploi et travail décent pour tous). Il s'agit d'un élément clé de la stratégie intégrée décrite dans la Recommandation 1. En particulier, la politique vise à améliorer la qualité de l'éducation tenant compte du genre du préprimaire à la fin du secondaire, surtout pour les filles et les groupes marginalisés dans des pays en développement, y compris en situation de crise, de précarité ou de conflit, et à améliorer l'accès au développement des compétences de qualité pour les jeunes et les adultes, particulièrement pour les adolescentes et les femmes.

L'approche du Canada en matière d'éducation dans les pays en développement contribue à la vision d'un monde selon laquelle tous les enfants, peu importe leur situation ou leur identité, peuvent aller à l'école et terminer leurs études primaires et secondaires dans un environnement sécuritaire et respectueux et où les jeunes et les adultes peuvent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir leur vie. Dans ce contexte, les programmes intègrent des éléments qui ciblent les populations les plus vulnérables et marginalisées et visent à surmonter les obstacles physiques, culturels et économiques dans les écoles et les milieux communautaires qui mènent à l'exclusion des enfants de l'école ou les forcent à la quitter de façon précoce. Cela comprend notamment des programmes à l'appui de l'éducation formelle et non formelle, les écoles communautaires et des programmes qui proposent aux enfants non scolarisés des possibilités de s'instruire.

En 2018, le Canada a joué un rôle de leadership dans la promotion d'une éducation de qualité dans les pays en développement, surtout pour les filles, les adolescentes et les femmes. Le Canada a pris des engagements importants en faveur de l'éducation. Le Canada, entre autres, a annoncé un renflouement de 180 M\$ du Partenariat mondial pour l'éducation et a dirigé un investissement historique au G7 de 3,8 G\$ en éducation pour les filles et les femmes dans des milieux de conflit et de crise. La part du Canada s'élève à 400 M\$. En juin 2018, les leaders du G7 ont adopté la Déclaration de Charlevoix sur l'éducation de qualité pour les filles, les adolescentes et les femmes dans les pays en développement.

Recommandation 3 – Soutenir les organes d'application de la loi et les systèmes judiciaires

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada est généralement en accord avec cette recommandation.

Environ quatre milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès aux protections garanties par la loi. Parfois, les systèmes juridiques officiels ne sont pas en mesure de faire face aux demandes de leurs citoyens ou ne sont pas accessibles pour les personnes de certaines localités. Dans de nombreux pays, la primauté du droit est faible. Même si les lois existent, elles ne sont souvent pas appliquées ou elles le sont à certaines personnes et non à d'autres. Il se peut aussi que les lois renforcent sciemment ou par inadvertance la discrimination fondée sur le genre. De pareilles situations risquent de favoriser le travail des enfants.

Pour s'attaquer à ce problème, les programmes d'aide internationale d'Affaires mondiales Canada sont axés sur la promotion de la gouvernance inclusive comme l'un des six champs d'action décrits dans la Politique d'aide internationale féministe. Cette action est menée en vue de favoriser la bonne gouvernance et d'encourager la concrétisation de sociétés dans lesquelles les personnes, l'État, la société civile et le secteur privé interagissent dans la prise de décisions et la répartition des ressources aux niveaux national et international de manière collaborative qui contribuent à améliorer la situation des droits de la personne et de l'égalité pour les populations, particulièrement chez les plus marginalisées et les plus vulnérables dans toute leur diversité. Il s'agit d'efforts pour élargir l'accès égalitaire à des services équitables de justice et d'application de la loi qui font progresser les droits de la personne chez les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés, particulièrement les femmes, les enfants et les jeunes, notamment leur droit de participer et de s'exprimer sur les sujets qui les concernent. À cette fin, les programmes peuvent viser, par exemple : à améliorer la sensibilité au genre des institutions de justice et d'application des lois en renforçant les capacités des acteurs étatiques et non étatiques à réformer les lois et à renforcer le pouvoir judiciaire, la police, les prisons, la justice juvénile, etc.; veiller à ce que les services de justice soient accessibles par les gens dans leurs collectivités en renforçant les capacités des acteurs étatiques et non étatiques à fournir aux régions mal desservies des services de justice formels et informels inclusifs et tenant compte du genre en plus d'assurer une meilleure sensibilisation aux lois et aux services juridiques existants auprès des groupes les plus pauvres, les plus marginalisés et les plus vulnérables, particulièrement les femmes, les enfants et les jeunes.

En outre, le Programme d'aide au renforcement des capacités de lutte contre la criminalité (PRCLC) d'Affaires mondiales Canada offre un soutien à certains États lorsqu'il s'agit d'intervenir dans des situations de nature criminelle. Le PRCLC est conçu pour traiter des menaces transnationales pour la sécurité dans le but de renforcer les capacités des principaux États et entités publiques bénéficiaires afin de prévenir les menaces posées par les activités criminelles internationales et d'y faire face. Le PRCLC gère également les contributions volontaires annuelles canadiennes à l'Organisation des États américains (OEA) et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui luttent toutes deux contre la traite de personnes, ce qui peut inclure la traite d'enfants aux fins du travail forcé.

L'aide au renforcement des capacités au moyen du PRCLC est fournie par les agences et ministères canadiens ainsi que par des partenariats avec des organisations internationales, des proches alliés et des organisations non gouvernementales. L'aide au renforcement des capacités s'est avérée être un moyen flexible, efficace et rentable de lutter contre les menaces criminelles dans les pays d'origine et de transit avant qu'elles aient une incidence sur les intérêts canadiens. La traite de personnes est l'une des sept priorités thématiques du PRCLC.

Par exemple, la PRCLC finance actuellement, en collaboration avec le ministère de la Justice du Canada, une initiative de réforme du secteur de la sécurité qui préconise une approche progressive pour renforcer les capacités d'élaboration des politiques de justice pour les jeunes et de conception de programmes au Mexique. La PRCLC a également financé un projet en collaboration avec la Gendarmerie royale du Canada pour renforcer les capacités des forces de l'ordre aux Philippines et en Malaisie en vue de lutter contre la traite de personnes et le passage de clandestins. Le projet comprenant une formation en techniques d'enquête tiré d'un cours sur

l'exploitation des enfants sur Internet qui procurera aux enquêteurs les connaissances, les outils et les ressources requises pour appliquer les lois pertinentes en vue de mener des enquêtes fructueuses et de poursuivre les auteurs d'actes liés à la traite de personnes.

Recommandation 4 – Prévoir des discussions concernant le travail des enfants et le travail forcé dans le cadre de toutes les négociations sur le libre-échange

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada est en accord avec cette recommandation.

Le gouvernement du Canada cherche déjà à négocier des obligations exhaustives et exécutoires en matière de travail dans les accords de libre-échange (ALE), ainsi que des mécanismes stricts de résolution des différends qui peuvent entraîner des sanctions commerciales en cas de non-conformité. Les chapitres sur le travail et les accords de coopération dans le domaine du travail qui font partie des ALE conclus par le Canada incluent généralement des engagements fermes à interdire le travail forcé et le travail des enfants, y compris des mesures visant à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à abolir le travail des enfants et à interdire les pires formes de travail des enfants.

À l'appui des négociations des ALE, le Canada surveille et encourage le respect chez ses pays partenaires de leurs obligations en matière de travail, dont celles liées au travail forcé et au travail des enfants. Par l'entremise du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), le Canada apporte une aide technique pour soutenir le renforcement des capacités dans les pays partenaires en développement. Depuis 2006, le Programme du travail d'EDSC a financé des projets bilatéraux ou régionaux d'aide technique en appui direct aux accords actuels et futurs. Ces projets permettent au Canada de dialoguer de façon constructive avec ses partenaires commerciaux pour répondre aux préoccupations et les aider à mieux respecter leurs obligations en matière de travail.

Recommandation 5 – Renforcer la capacité des entreprises canadiennes de surveiller leurs chaînes d'approvisionnement

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada est généralement en accord avec cette recommandation

Le gouvernement du Canada a adopté une approche plurielle vers l'élimination du recours au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dont la participation à des tribunes internationales comme l'OCDE, l'OIT, le G7 et le G20. Le gouvernement du Canada s'attend à ce que les entreprises canadiennes qui s'approvisionnent à l'étranger recensent, préviennent et atténuent activement leurs effets négatifs sur les droits de la personne en conformité aux consignes reconnues internationalement, y compris les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

À ce jour, des mesures visant à fournir des outils ou des conseils aux firmes comprennent la création d'une Trousse à outils en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui comprend une section sur l'achat axé sur la durabilité ainsi que la publication d'un Guide de

mise en œuvre de RSE à l'intention des entreprises canadiennes, qui leur fournit des conseils utiles. Il renferme des renseignements sur la préparation d'une analyse de cas en vue de mener des initiatives de RSE; la conception et l'application d'une stratégie de RSE; et la mesure des résultats.

Le Canada encourage les entreprises canadiennes à mettre en place des pratiques commerciales responsables qui tiennent compte des droits des enfants et les effets du travail des enfants. En complément aux normes et lignes directrices de conduite responsable des entreprises (CRE) reconnues internationalement et approuvées dans la Stratégie améliorée du Canada relative à la RSE visant à renforcer les industries extractives du Canada à l'étranger, le gouvernement du Canada a salué en 2014 la version canadienne des Principes régissant les entreprises dans le domaine des droits de l'enfant et encourage les entreprises canadiennes à s'en servir comme outil pour orienter les mesures qu'elles peuvent prendre pour respecter et soutenir les droits des enfants. À cette fin, en 2017 le gouvernement du Canada a coprésidé un groupe de travail avec UNICEF Canada et Barrick Gold pour créer et promouvoir la Liste de vérification des droits et de la sécurité des enfants, conçue pour améliorer le respect des droits des enfants dans les mesures de sécurité des entreprises du secteur de l'extraction. En mars 2018, le groupe de travail a publié le Manuel sur la sécurité et les droits de l'enfant, document d'accompagnement à la Liste de vérification. Le gouvernement du Canada encourage les entreprises canadiennes du secteur des ressources naturelles à appliquer les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme dans leurs activités à l'étranger, surtout lorsqu'elles exercent des activités dans des zones à risques élevés.

Le Canada a également un Point de contact national (PCN) pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ces bureaux aident les entreprises et leurs parties prenantes à prendre des mesures appropriées pour promouvoir l'efficacité des Principes directeurs en entreprenant des activités promotionnelles, en effectuant des enquêtes et en contribuant à la résolution des problèmes que risquent de poser le non-respect allégué des Lignes directrices dans des cas particuliers, dont celui de la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement. Le PCN canadien a apporté un soutien à l'OCDE dans l'élaboration et la diffusion de divers documents d'orientation pour aider les entreprises canadiennes à prévenir et à atténuer les risques liés à la gestion des chaînes d'approvisionnements des secteurs des minéraux, de l'agriculture et du vêtement. Le PCN a collaboré également avec le Réseau canadien du Pacte mondial (RCPM) pour élaborer un guide convivial pour les entreprises soulignant plusieurs exemples d'entreprises canadiennes qui appliquent l'orientation de diligence raisonnable de l'OCDE, dont le rôle premier consiste à optimiser l'efficacité des Principes directeurs.

En janvier 2018, le gouvernement a annoncé la création d'un poste d'ombudsman canadien pour la responsabilité sociale des entreprises (OCRSE) comme mesure supplémentaire pour accompagner le PCN. Bien que l'OCRSE ne cible pas spécifiquement les chaînes d'approvisionnement, l'intention est qu'il examine d'éventuelles violations de droits de la personne découlant des activités d'entreprises canadiennes à l'étranger dans les secteurs des mines, des hydrocarbures et du vêtement.

En septembre 2018, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a lancé une nouvelle Initiative sur l'achat de vêtements destinée aux fournisseurs de vêtements et de textiles

en sous-traitance avec le gouvernement. Cette nouvelle initiative exige que les fournisseurs s'autocertifient selon huit droits fondamentaux de la personne et du travail, y compris l'exemption de travail des enfants, de travail forcé, de discrimination et d'abus, et l'accès à un salaire équitable et à des conditions de travail sûres.

Recommandation 6 – Adopter des initiatives qui encouragent les entreprises à éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada examinera attentivement cette recommandation puisqu'il lance des consultations sur une éventuelle législation sur les chaînes d'approvisionnement et continue à étudier les options dans un contexte canadien.

Le gouvernement du Canada étudie actuellement l'efficacité des initiatives dans d'autres administrations ailleurs dans le monde qui cherchent à inciter les entreprises à éliminer le recours à toute forme de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales. Le gouvernement du Canada participe à des discussions avec des pays attachés aux mêmes principes et dans des tribunes internationales à ce sujet, notamment à l'OIT, au G20, au G7 et à l'ONU. Le gouvernement reconnaît que l'apport d'améliorations aux conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales est un défi complexe et multiforme, et suppose la participation des provinces et des territoires, de l'industrie et de la société civile ainsi que de plusieurs ministères canadiens. Le gouvernement du Canada lancera en 2019 des consultations au sujet d'une éventuelle législation sur les chaînes d'approvisionnement.

Recommandation 7 – Envisager la possibilité d'utiliser le régime d'importation et les politiques d'approvisionnement comme moyens d'éliminer le recours au travail des enfants

RÉPONSE: Le gouvernement du Canada est en accord avec cette recommandation

Le 30 novembre 2018, Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). En vertu de l'ACEUM, le Chapitre sur le travail comprend une obligation stricte pour les parties d'interdire l'importation de biens produits par le travail forcé, notamment le travail forcé ou obligatoire des enfants, et d'établir une coopération à ce sujet. Le Canada a le souci de faire respecter cette obligation d'une façon qui cadre avec ses obligations en matière de commerce international. Cette interdiction procurerait au gouvernement un moyen supplémentaire de lutter contre le travail forcé.

Le gouvernement du Canada reconnaît également l'importance de tirer parti des pratiques d'approvisionnement pour éliminer le recours au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du gouvernement fédéral. Ce constat est démontré par l'engagement récent pris par le Canada envers les « Principes pour orienter les mesures gouvernementales de lutte contre la traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales » durant l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre 2018. Ces Principes sont axés sur toutes les formes de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement, dont le travail des enfants. Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) continue de souscrire à plusieurs efforts pour lutter contre la traite de personnes et protéger les droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement du gouvernement fédéral.

SPAC a lancé une nouvelle initiative qui oblige les fournisseurs qui soumissionnent pour des contrats de fourniture de vêtements ou de textiles à attester une liste de huit droits fondamentaux de la personne et du travail, dont le premier porte exclusivement sur le travail des enfants.

En outre, SPAC améliore le Régime d'intégrité actuel pour allonger la liste des condamnations susceptibles d'entraîner une radiation en vue d'inclure des infractions au Code criminel liées à la traite de personnes, enfants ou adultes. Les entreprises et les particuliers condamnés pour ces infractions ces trois dernières années risquent d'être inadmissibles à l'attribution d'un contrat du gouvernement sur une période maximale de dix ans. Selon le nouveau Régime d'intégrité, une clause sera insérée dans tous les contrats du gouvernement du Canada pour exiger que les fournisseurs certifient avoir pris les mesures raisonnables pour éviter le recours au travail forcé dans leurs chaînes d'approvisionnement. Il est prévu que le nouveau Régime d'intégrité soit mis en œuvre au début de 2019.

Par ailleurs, SPAC examine son Code de conduite pour l'approvisionnement en vue de s'assurer de bien saisir les comportements attendus des fournisseurs concernant les droits de la personne et les droits du travail. Ce rapport de comité servira à informer et à orienter SPAC pour s'assurer que les risques et les effets du travail des enfants sont suffisamment pris en compte par le Code de conduite pour l'approvisionnement.

Ces initiatives cadreront avec les obligations en matière de commerce international du Canada.

CONCLUSION

Bien que la protection des droits de l'enfant se soit considérablement améliorée depuis l'adoption en 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant, beaucoup trop d'enfants demeurent vulnérables et victimes de violence, d'exploitation et de mauvais traitements, dont le travail des enfants. Le travail des enfants est une violation des droits des enfants qui les empêchent de se réaliser pleinement. Ses causes premières sont la pauvreté, l'insécurité et l'inégalité. Comme les travaux du comité l'ont habilement démontré, l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement exige des approches globales dans tout le gouvernement fédéral et en partenariat avec d'autres gouvernements, la société civile, les organismes multilatéraux et les entreprises.

À l'évidence, il reste beaucoup à faire pour éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Or, les choses vont bon train au Canada et ailleurs pour mener des actions en ce sens. L'élimination du travail des enfants, y compris les pires formes de travail des enfants, demeurera prioritaire pour notre pays. Grâce à notre aide internationale, nous maintiendrons notre priorité sur les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables dans le cadre global décrit dans la Politique d'aide internationale féministe afin de promouvoir et de protéger les droits des enfants et d'aborder les causes premières du travail des enfants, à savoir l'inégalité des genres et la pauvreté. Au Canada, nous lancerons des consultations en 2019 sur une éventuelle législation sur les chaînes d'approvisionnement et continuerons de travailler partout au sein du gouvernement fédéral pour améliorer les politiques et les pratiques en vue d'éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et pour inciter les entreprises canadiennes à employer des pratiques commerciales responsables et à respecter les droits de la personne.